



## **Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ANTES, 11 mars 2009 Centre pédagogique de Malvilliers, 20h15**

Présents : 29

Excusés : M. Schmidt, Mme Bourquard, M. Fortin ainsi que 14 membres

Ordre du jour :

1. Adoption du PV de l'AG ordinaire du 11 mars 2008
2. Adoption des rapports des délégués
  - 2.1 Commission des établissements spécialisés
  - 2.2 Collectif de l'Etat
  - 2.3 CPPC
  - 2.4 COPRAFOR (le rapport est annexé à cet envoi)
  - 2.5 Commission description fonctions et grille salariale
3. Rapport du comité
4. Rapport de la caissière et adoption des comptes
5. Adoption du budget
6. Nomination du comité et des vérificateurs de compte
7. Nouvelle CCT, suite des travaux
8. Relecture CCT, information
9. Descriptions de fonctions, où en sommes nous
10. Divers

**1. Le PV de l'AG du 11 mars 2008 est adopté.**

### **2. Rapports des délégués**

Concernant les rapports ci-dessous : sont rajoutés les commentaires émis lors de l'assemblée.

#### **2.1 Commission des établissements spécialisés (Sylvie Fontana)**

Le rapport concernant Renard 4 établi par M. Rossini à la demande du Conseil d'Etat n'a pas été rendu public. Il n'y aura pas de discussion à ce sujet avant la fin de la législature. On ne connaît pas le coût de ce rapport.

## **2.2 Collectif de l'Etat** (Jean-Pierre Oeuvsray)

En information complémentaire, J.-P. Oeuvsray précise qu'il y a à ce jour 4925 signatures vérifiées pour le référendum contre la Caisse de pension unique.

## **2.3 CPPC** (Gabrielle Gairaud-Bass)

Pas de commentaire

## **2.4 COPRAFOR** (Jean-Marie Rodriquez)

Il y a actuellement un projet de formation élémentaire en tant qu'aide soignante et cela se précise également dans le domaine de l'éducation. Cela pose une question éthique, puisque les personnes susceptibles de passer par de telles formations risquent elles-mêmes d'être en situation précaire, comment vont-elles pouvoir s'occuper d'autres personnes ?

Les OROSP ont été mandatés pour obtenir la validation des acquis pour les formations d'assistants socio-éducatifs. La question de savoir où iront toutes les personnes formées se pose.

Des passerelles permettront de lier tous les niveaux de formations.

S'il est vrai qu'il a été constaté que parfois des postes anciennement ESTS sont actuellement « dégradés » et fonctionnent avec des CFC, il faut remarquer que c'est mieux que ces personnes aient une formation basique plutôt que rien du tout ! Il faut par ailleurs préciser qu'un ASE devrait toujours agir uniquement en co-référence.

## **2.5 Commission description de fonctions** (Valérie Steudler et Yvan Pouly)

Pas de commentaire

## **3. Rapport de la présidente** (Françoise Jaquet)

Pas de commentaire

## **4. Rapport de la caissière** (Anne-Marie Soller)

Après lecture des comptes et l'accord des vérificateurs de comptes, l'assemblée les accepte et donne décharge à la caissière, avec remerciement pour la bonne tenue des comptes.

## **5. Adoption du budget**

La caissière présente le budget pour l'année qui est accepté sans questions particulières.

## **6. Election du comité et des vérificateurs de comptes**

L'ensemble du comité se représente, renforcé par Sandrine Debrot. Le comité est ainsi élu.

Les vérificateurs de comptes sont : Yves Juillard et Michel Taillard et JeanLouis Rouiller comme suppléant

## **7. CCT**

L'uniformisation de l'horaire pourrait se faire sur trois à cinq ans. Il y a actuellement de fortes disparités entre les différentes institutions et les aplanir se révèle aussi complexe que coûteux. Différentes pistes de travail sont actuellement à l'étude. Les associations partenaires et l'ANMEA travaillent en bonne collaboration.

Le collectif de l'Etat a lancé une nouvelle réflexion sur le financement de la retraite anticipée.

## **8. Relecture CCT**

La construction de la CCT a abouti et les annexes ont été insérées dans ce document. Afin de vérifier la cohérence de ce texte, ce document est en train d'être repris, article par article par de nouvelles personnes (Renaud Probst pour l'ANTES). A ce jour il y a quelques propositions

concernant de légères modifications destinées à diminuer le risque d'interprétation fallacieuse. Il y avait visiblement volonté de rester au plus près du texte initial.

Il faut de façon général admettre qu'on ne peut pas tout prévoir et n'oublions pas que la CCT est un outil qui doit évoluer.

L'assemblée renouvelle sa confiance au sous-groupe de la CPPC pour terminer ce travail. Sauf grosses complications ou autres modifications majeures, il n'y aura donc pas à convoquer une assemblée générale extraordinaire pour avaliser ce projet.

## **9. Description de fonctions**

En raison des absences répétées de M. Perratone – entre autres - , la commission description de fonctions n'a pas terminé son travail et de nombreuses demandes de réexamens sont restées pendantes.

Un consultant extérieur a été engagé (M. El Amari) et une nouvelle commission s'est créée pour achever ce travail dans des délais acceptables (fin juin 09).

Matthieu Pinsard a repris le mandat de Valérie Steudler – que l'on remercie au passage pour tout son travail – et représente l'ANTES avec Yvan Pouly. Cette commission est paritaire. Bien sûr, ceci à un coût, et partant de cela une décision dans ce sens implique également l'acceptation de la parité des frais (employeurs/employés) sous une forme ou une autre. Sur le principe, l'assemblée est d'accord.

## **10. Divers**

- La commission de régulation est en contact régulier avec M. Debely, des dates ont été agendées, afin de pérenniser la commission au-delà des élections, aucun poste supplémentaire n'a été accordé aux trois institutions scolaires rattachées au DECS pour compenser les piquets - contrairement à celles faisant toujours partie du DSAS,
- Assurance perte de gain, une proposition a été faite et des démarches sont en cours,
- Journée de formation ANTES ; les retours des participants sont très positifs, seul bémol la faible participation ! L'idée de reconduire cette expérience, peut-être sous une autre forme, est lancée.
- Suite à la dernière assemblée générale au cours de laquelle la dénomination exacte du sigle ANTES n'avait pu être donnée, il est annoncé que désormais l'ANTES garde son sigle, et que celui-ci signifie officiellement :

### **Association Neuchâteloise des Travailleurs en Education Sociale.**

La présidente lève la séance à 22h30 et remercie l'assemblée pour sa participation et le Centre Pédagogique de Malvilliers pour son accueil.

Le secrétaire : Didier Chevroulet  
29.4.09

Annexe : ment